



2019 – 31 Juillet

GAN n° 07

Groupe d'Avis aux Navigateurs

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux.....	3
1.2. Avertissements de navigation (AVURNAV)	3
Les avertissements parus du 01 au 31 juillet 2019.	3
Récapitulatifs des avertissements en vigueur.....	5
1.3. Avis préliminaires, temporaires et divers (AVINAV).....	9
Avis aux navigateurs parus du 01 au 31 juillet 2019.	9
Récapitulatifs des avis en vigueur.....	10

2. CORRECTIONS

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM.....	13
2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	13
2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	14
2.3.1. Correction temporaire	14
Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc).	14
Zone Atlantique (Entre le Cap Spartel et le Cap Blanc).	15
2.3.2. Corrections permanentes.....	16
2.4. Autres ouvrages	18

3. MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM.....	19
3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines	19
3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines	19
3.4. Autres ouvrages	19

Glossaire

Français

English

Principaux mots courants utilisés dans le GAN

Principal key Words used in NTM

Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move ... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
A toucher le point a) ci-dessus	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessus au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure	Extend 100 m contour NE to enclose
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

ABREVIATIONS ET SYMBOLES :

(P) : Avis préliminaire.

(T) : Avis temporaire.

(G) : Avis générale.

® : Rectificatif.

AVURNAV : Avertissement Urgent de Navigation.

AVINAV : Avis aux Navigateurs.

NOTE : Pour tout renseignement relatif à la navigation et à la sécurité maritime dans les eaux sous juridiction marocaine, la Division Hydrographie, Océanographie et cartographie de la Marine Royale met à votre disposition l'adresse suivante :

DIVISION HYDROGRAPHIE, OCEANOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE DE LA MARINE ROYALE

Boulevard Mohammed ESSOUSSI
1^{ère} Base Navale, Casablanca. MAROC
Tel : 06 50 89 08 29 - Courriel : dhoc-cdiv-mr@far.ma

CHAPITRE 1.

INFORMATIONS

1.1. Avertissements spéciaux

Néant.

1.2. Avertissements de navigation (AVURNAV)

Les avertissements parus du 01 au 31 juillet 2019.

19 07 - T - 107. Atlantique - Entre Agadir et Dakhla - Campagne de tirs en mer (DIV OPS).

1. Marine Royale effectuera une campagne de tirs d'instructions en mer à compter du 03.09.19 au 31.12.19 à 23h59 (UTC), dans trois secteurs de tirs compris entre les radiales 270° et 360° sur un rayon de 20 milles et 12 000 pieds d'altitude, centrés sur les points suivants :

- A (zone Bravo), large d'Agadir : L = 29° 53' N — G = 010° 15' W ;
- B (zone Charlie), large de Laâyoune : L = 27° 00' N — G = 013° 50' W ;
- C (zone Delta), large de Dakhla : L = 23° 35' N — G = 017° 00' W.

2. Annuler cet AVURNAV le 010100 UTC janvier 20.

19 07 - T - 106. Méditerranée - Entre Fnideq et Martil (DIV OPS).

1. Dans le cadre des festivités marquant fête du trône, des démonstrations aériennes auront lieu selon les modalités ci-après :

- ❖ **ZONE AXE M'DIQ/RIFYNE**, le 30.07.19 de 15h00 à 18h00 UTC :
 - **Limites latérales** : Demi-cercle de 4 NQS de rayon centré sur le point géographique L : 35°44'53" N — G : 005°20' 45.8" W et compris entre radiale 350° et 170°.
 - **Limites verticales** : MSL/FL070.
- ❖ **ZONE DE CORNICHE MARTIL**, le 31.07.19 de 15h00 à 18h00 UTC :
 - **Limites latérales** : Demi-cercle de 03 NQS de rayon centré sur le point géographique L : 35° 37' 56" N — G : 005°16' 31" W et compris entre radiale 350° et 170°.
 - **Limites verticales** : MSL/FL070.

2. Annuler cet AVURNAV le 311900 UTC juillet 19.

19 07 - T - 105. Méditerranée - Oued Laou - Extinction phare (DPDPM).

1. Phare de **Oued Laou** (Oc (2) W.6s), est éteint. (LF 04450).

La position géographique dudit Phare est :

- L = 35° 28, 60' N — G = 005° 06, 70' W (WGS 84).

2. Un avis ultérieur fera connaître la date de sa remise en service.

19 07 - T - 104. Atlantique - Rabat - Activités de parachutage (DIV OPS).

1. Activités de parachutage auront lieu journées des 29 et 30.07.19 de 08h00 UTC à 11h00 et de 16h00 à 18h00 UTC, selon les modalités ci-après :

- **Limites latérales** : cercle de 01 NQ de rayon centre sur le point : L = 34° 02' 36" N — G = 006°49' 50"W;
- **Limite verticale** : MSL/FL 120.

2. Annuler cet AVURNAV le 301900 UTC juillet 19.

19 07 - T - 103. Méditerranée - Détroit de Gibraltar - Réparation câble sous-marin (DHOC).

1. Navire câblé français « **PETER FABER** » est autorisé à effectuer des travaux de réparation câble de télécommunication sous-marin « **FLAG EUROPE ASIA** », du 15 juillet au 31 août 2019, dans la zone délimitée par les coordonnées suivantes :

A : L = 35° 54,836' N — G = 005° 47,075' W;
 B : L = 35° 54,884' N — G = 005° 46,409' W;
 C : L = 35° 56,521' N — G = 005° 43,519' W;
 D : L = 35° 56,434' N — G = 005° 41,009' W.
 E : L = 35° 55,092' N — G = 005° 41,151' W;
 F : L = 35° 55,179' N — G = 005° 42,405' W;
 G : L = 35° 53,338' N — G = 005° 45,715' W;
 H : L = 35° 53,226' N — G = 005° 46,889' W.

- Large tour demandé.

2. Annuler cet AVURNAV le 010100 (UTC+1) septembre » 19.

19 07 - T - 102. Méditerranée - Al Hoceima - Zone réglementée (DIV OPS).

1. Zone de navigation réglementée est instaurée durant journée du 17.07.2019, délimitées par les coordonnées suivantes :

A : L = 35° 16,4' N — G = 003° 45,3' W;
 B : L = 35° 12,5' N — G = 004° 10' W;
 C : L = 35° 17' N — G = 004° 10' W;
 D : L = 35° 20,5' N — G = 003° 45,3' W.

2. Les navires, embarcations et engins nautiques entrant ou sortant, du port El Hoceima doivent éviter de traverser cette zone.

19 07 - T - 098. Atlantique - Entre Cap Spartel et Larache - Recherche océanographique (DHOC).

1. Navire espagnol « **B/O ANGELES ALVARINO** », mènera une campagne de recherche océanographique dénommée « INPULSE0719 », du 10 juillet au 04 août 2019 dans la zone délimitée par :

A : L = 35,8212° N — G = 6,8053° W ;
 B : L = 35,7752° N — G = 6,4875° W ;
 C : L = 35,6621° N — G = 6,5083° W ;
 D : L = 35,7132° N — G = 6,8261° W.

- Large tour demandé.

2. Annuler cet AVURNAV le 050100 (UTC+1) août 19.

19 07 - T - 096. Atlantique - Imi Oudar - Ferme aquacole (ANDA).

1. Ferme aquacole « **Atlantic Moules** », a été instaurée, au niveau de la zone d'Imi Oudar.

Cette ferme est délimitée par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

Nom	Délimitation	Signalisation
Atlantic Moules	N1 : L = 30° 35' 05,926" N — G = 009° 47' 36,620" W N2 : L = 30° 35' 15,355" N — G = 009° 47' 26,288" W N3 : L = 30° 35' 01,965" N — G = 009° 47' 09,948" W N4 : L = 30° 34' 52,508" N — G = 009° 47' 20,280" W	Les points extérieurs N1, N4 de la ferme, seront signalés par des bouées actives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune ; - Feu : jaune ; - Rythme : Fl.Y.5s (feu à éclat de couleur jaune à une période de 5 secondes). Les points intérieurs N2 et N3 de la ferme seront signalés par des

		bouées passives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : sphérique, Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune.
--	--	--

- Naviguer à plus de 4 Nqs entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden.
- Zones interdites à la navigation, au mouillage et au chalutage.
- Calage de cette ferme aquacole est permanent.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de la mise en place des bouées, balisant la délimitation de protection de cette ferme.

Récapitulatifs des avertissements en vigueur.

AVURNAV 092/19.

Méditerranée (Entre Tanger Ville et M'diq).

1. Navigation réglementée est instaurée à compter du 26.06.2019, dans les zones délimitées par les coordonnées suivantes (WGS84) :

❖ Abords de Tanger Med :

- ✓ 35° 54,60' N — G = 005° 28,80' W ;
- ✓ 35° 51,00' N — G = 005° 35,00' W ;
- ✓ 35° 52,30' N — G = 005° 35,50' W ;
- ✓ 35° 55,60' N — G = 005° 28,80' W.

❖ Abords de Tanger Ville :

- ✓ 35° 49,10' N — G = 005° 45,00' W ;
- ✓ 35° 42,60' N — G = 005° 57,20' W ;
- ✓ 35° 43,10' N — G = 006° 00,70' W ;
- ✓ 35° 50,00' N — G = 005° 58,10' W ;
- ✓ 35° 52,10' N — G = 005° 45,00' W.

❖ Abords de M'diq :

- ✓ 35° 37,00' N — G = 005° 16,00' W ;
- ✓ 35° 51,00' N — G = 005° 21,20' W ;
- ✓ 35° 50,00' N — G = 005° 16,00' W ;
- ✓ 35° 37,30' N — G = 005° 11,30' W.

2. Navires, embarcations et engins nautiques qui traversent ces zones pour entrer ou sortir des ports de Tanger, Tanger-Med, M'Diq, Marina-Smir et Kabila, ne doivent le faire que sous contrôle de la marine royale. Ils doivent dégager ces zones le plus rapidement possible.

AVURNAV 089/19.

Atlantique (Port de Tarfaya).

Bouée de marque latérale Tribord « TR1 » balisant le chenal d'accès du port de Tarfaya, située à la position : L = 27° 56,21' N — G = 012° 56,33' W (WGS 84), a été temporairement enlevée le 15.06.2019 pour effectuer des travaux de dragage sur la zone.

AVURNAV 082/19.

Atlantique (El Jadida).

1. Phare de Sidi Bou Afi (Fl.W.5s), est éteint (LF.15050).

La position géographique dudit phare est comme suit (WGS84) :

- L : 33° 15,00' N — G : 008° 31,02' W.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

AVURNAV 054/19

Atlantique (Entre Oued Sous et Oued Massa).

Sardinier marocain dénommé TISSIR-2 N/C 8-402, de 22.64 m de longueur et 6.56 m de largeur, a coulé le 01.04.2019 à 02h30, par position : L = 30° 15.84' N - G = 009° 38.84' W.

AVURNAV 052/19

Atlantique (Entre Imessouane et port d'Agadir).

1. Fermes aquacoles ont été instaurées à compter du 22/03/2019, au niveau de la zone d'Imi Ouadar, entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden. Les zones sont délimitées par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

Zone	Délimitation	Signalisation
Zone I (Située au Sud de la Pointe Imessouane à 05 Nqs)	A : L = 30° 46' 28,63" N — G = 009° 51' 32,45" W B : L = 30° 45' 43,96" N — G = 009° 51' 41,36" W C : L = 30° 46' 20,35" N — G = 009° 50' 36,77" W D : L = 30° 45' 35,67" N — G = 009° 50' 45,69" W	Les points extérieurs A, B de la zone I et E et F de la zone II, seront signalés par des bouées actives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune ; - Feu : jaune ; - Rythme : FL.Y.5s (feu à éclat de couleur jaune à une période de 5 secondes).
Zone II (Située au SE du Cap Ghir à 05,5 Nqs)	E : L = 30° 34' 26,97" N — G = 009° 48' 57,86" W F : L = 30° 33' 55,77" N — G = 009° 48' 19,83" W G : L = 30° 35' 02,40" N — G = 009° 48' 19,05" W H : L = 30° 34' 31,21" N — G = 009° 47' 41,02" W	Les points intérieurs C et D de la zone I et G et H de la zone II, seront signalés par des bouées passives de marque spéciale dont les caractéristiques sont les suivantes : - Couleur : jaune ; - Forme : sphérique, Charpente ; espar ; - Voyant : croix jaune.

- Naviguer à plus de 4 Nqs entre la Pointe Imessouane et la Pointe Bou Irden.

- Zones interdites à la navigation, au mouillage et au chalutage.

- Calage de ces fermes d'aquacoles est permanent.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de la mise en place desdites bouées, balisant la délimitation de protection de ces fermes.

AVURNAV 043/19.

Méditerranée (Port de Ksar Sghir).

Cartes 1114 MA (7707 FR) [1971 INT]

1. Feu de la Pointe Alcazar (Oc.W.12s) du port de Ksar Sghir, est signalé éteint (LF 01500).

La position géographique dudit feu est comme suit :

➤ L : 35° 50,86' N — G : 005° 33,68' W.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

AVURNAV 032/19.

Atlantique (Abords du port Agadir).

1. Tracé de l'émissaire sous-marin de la station côtière de traitement des eaux usées du Régie Autonome Multi-Service d'Agadir, situé au Nord-Ouest de l'enracinement de la jetée principale du port d'Anza à 1, 9 milles nautiques, est délimité par les coordonnées géographiques suivantes (WGS 84) :

✓ A (départ station) : L = 30° 26,96' N — G = 009° 39,63' W ;

✓ B (point de rejet) : L = 30° 26,33' N — G = 009° 41,08' W.

2. Extrémité de cet émissaire est matérialisée par une bouée de marque spéciale dont les caractéristiques sont :

- ✓ Position : L = 30° 26,28' N — G = 009° 41,14' W (WGS 84) ;
- ✓ Forme : charpente ;
- ✓ Couleur : jaune ;
- ✓ Voyant : un seul voyant en forme de X jaune.

3. Le mouillage, le chalutage et les opérations sur le fond à proximité de ladite bouée sont interdits.

4. Un avis ultérieur vous fera connaître les caractéristiques du feu de la bouée.

AVURNAV 017/19.

Méditerranée (Entre Ras Afrau et Pointe Négri).

Carte 7658 FR, 6570 FR.

Dans le cadre des travaux de construction du port de Nador West MED, une zone interdite à la navigation, au mouillage et au chalutage, a été instaurée jusqu'à nouvel ordre.

Les limites géographiques de cette zone sont comme suit : (WGS 84).

- A : L = 35° 15.58' N — G = 003° 09.06' W ;
- B : L = 35° 15.80' N — G = 003° 09.30' W ;
- C : L = 35° 16.76' N — G = 003° 08.68' W ;
- D : L = 35° 16.95' N — G = 003° 09.19' W ;
- E : L = 35° 15.63' N — G = 003° 12.84' W ;
- F : L = 35° 14.21' N — G = 003° 16.74' W ;
- G : L = 35° 13.48' N — G = 003° 16.43' W ;
- H : L = 35° 14.64' N — G = 003° 11.81' W ;
- I : L = 35° 13.93' N — G = 003° 11' W.

AVURNAV 008/19.

Atlantique (Tarfaya).

1. Sardinier marocain dénommé ABDELMOUGHIT, de 24,4 m de longueur et 7,4 m de largeur, a échoué journée du 18.01.19 à 04 h 50, à la position : L = 27° 57,60' N — G = 012° 55,80' W, soit à 0,9 Mile nautique au NNE de la jetée principale du port de Tarfaya.

2. Il constitue un danger pour la navigation.

3. Il est demandé de ne pas chaluter ou d'effectuer des opérations sur le fond à proximité.

4. Un avis ultérieur fera connaître l'opération de coulage ou de renflouage dudit sardinier.

AVURNAV 006/19.

Méditerranée (Mer Alboran).

1. Opération permanente de sécurité maritime « **SEA GUARDIAN** » de l'OTAN, est en cours jusqu'à nouvel ordre.

Cette opération a pour objectif de travailler avec les parties prenantes méditerranéennes afin de dissuader et de contrer le terrorisme et d'atténuer les risques d'autres menaces pour la sécurité maritime.

Les eaux internationales de la Mer Méditerranée et ses approches, y compris le Détroit de Gibraltar, sont définies comme la zone d'opérations conjointes.

2. Les navires marchands transitant ces eaux sont invités à participer au système de déclaration volontaire défini dans la carte de sécurité maritime Q 6110 et à consulter la page Web du centre d'expédition de l'OTAN (www.shipping.nato.int) pour obtenir des conseils supplémentaires sur la déclaration des incidents suspects, y compris les interférences électroniques.

3. Annuler cet AVURNAV le 312359 (UTC+1) DEC19.

AVURNAV 118 /18.

Atlantique (Entre Laâyoune et Boujdour)

Chalutier de pêche côtière dénommé « **MESSOUDI** » N/C 8-208, de 23.35 m de longueur et 6.08 m de largeur, a coulé le 01.12.2018 à 07h00, à la position (WGS84) : L = 26° 42.60' N — G = 014° 09.30' W.

AVURNAV 114 /18.

Atlantique (Boujdour)

Bouée latérale tribord « **BO1** » [Fl.G.6s], balisant le chenal d'accès au port de Boujdour, située à la position (WGS 84) : L = 26° 06,69' N — G = 014° 29,70' W, est récupérée journée du 23.11.2018, pour entretien. **(LF.19950)**.

AVURNAV 073/18.

Atlantique (Boujdour)

6083 FR ; 86 A ES ; 3134 GB

Phare de Boujdour 26° 07,44' N — 014° 29,17' W, éteint. **(LF.19900)**.

AVURNAV 054/18.

Méditerranée (Tanger)

Cartes MA 3004 ; 7704 FR (1975 INT) ; 7750 FR (INT 1935) ; 7658 FR ; 446 ES ; 4461 ES ; 142 GB ; 773 GB ; 1912 GB

Phare Charf 35° 45,96' N — 005° 47,38' W, éteint. **(LF.00100)**.

AVURNAV 051/18.

Atlantique (Dakhla)

Support de la bouée « **DK1** » (Fl(2)G.5s) balisant le chenal d'accès au port Dakhla, située à la position (WGS84) : L = 23° 36,05' N — G = 015° 59,60' W, est signalé brisé. **(LF.20350)**

Les navigateurs sont invités à la plus grande prudence lors de la navigation de jour comme de nuit.

AVURNAV 042/18.

Atlantique (Dakhla)

Bouée « **DK3** » (Fl(2)G.10s) balisant le chenal d'accès au port Dakhla, située à la position (WGS84) : L : 23° 35,71' N — G : 015° 59,13' W, est déplacée le 12.07.18, de 124 m vers le Sud-Ouest, à la position (WGS84) : L = 23° 35,53' N — G = 015° 59,22' W. **(LF.20450)**

La plus grande prudence est recommandée.

AVURNAV 006 /18.

Atlantique (Tan Tan)

Cartes 7270 FR (1082 INT) ; 84 ES (1938 INT) ; 3133 GB.

Phare Nachtigal 28° 28,51' N — 011° 20,77' W, éteint. **(LF.18100)**

AVURNAV 005 /18.

Méditerranée (Ksar Sghir)

Cartes 1114 MA (7707 FR) [1971 INT] ; 7433 FR (1972 INT) ; 7658 FR ; 44 ES (1812 INT) ; 45 ES (3102 INT) ; 445 ES ; 142 GB ; 773 GB.

Phare Pointe Ciress 35 54,41 N - 005 28,89 W, éteint. **(LF.02600)**

NAVAREA II (Zone Atlantique).

NAVAREA II 258/19

Detroit de Gibraltar.

1. RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DU 10 JUL AU 04 AUG 19 PAR M/V ANGELES ALVARINO DANS UNE ZONE DELIMITEE PAR:

A. 35-49.3N 006-48.3W

B. 35-46.5N 006-29.2W

C. 35-39.7N 006-30.5W

D. 35-42.8N 006-49.6W

LARGE TOUR DEMANDE.

2. ANNULER CE MSG LE 050100 UTC AUG 19.

NAVAREA III (Zone Méditerranée).

NAVAREA III 0514/19

MEDITERRANEAN SEA AND ITS APPROACHES

1. Operation SEA GUARDIAN (OSG), NATO's standing maritime security operation in the Mediterranean Sea, was authorised by the North Atlantic Council (NAC) in November 2016 and will be in progress until further notice. OSG is aimed at working with Mediterranean stakeholders to deter and counter terrorism and mitigate the risks of other threats to maritime security. The joint operations area (JOA) for OSG is defined as the international waters of the Mediterranean Sea and its approaches, including the Strait of Gibraltar (STROG).
2. Merchant ships transiting the JOA are requested to participate in the Voluntary Reporting Scheme defined in Maritime Security Chart Q6110 and review the NATO Shipping Centre webpage (www.shipping.nato.int) for additional guidance on reporting suspicious incidents, including electronic interference.
3. Please report any suspicious activity or information to NATO warships, or the NATO Shipping Centre at phone number 0044 1923 956574, or via email to [info \(at\) shipping \(dot\) NATO \(dot\) int](mailto:info@shipping.nato.int).
4. Cancel this message on 312359 UTC DEC19.
5. Cancel NAVAREA III 0044/19 and this paragraph.

NAVAREA III 0321/19

STRAIT OF GIBRALTAR - TANGER

The light of pointe "ALACAZAR" in position 35° 50.86' N — 005° 33.68' W, unlit.

NAVAREA III 0420/18

STRAIT OF GIBRALTAR

"POINTE CIRESS" lighthouse in position 35° 54.41' N — 005° 28.89' W, unlit.

1.3. Avis préliminaires, temporaires et divers (AVINAV)

Avis aux navigateurs parus du 01 au 31 juillet 2019.

19 07 - T - 101. Méditerranée - Port militaire de Ksar Sghir - Caractéristiques feu (DHOC).

Feu du musoir de la jetée Sud du port militaire de Ksar Sghir, objet AVINAV NR 099 /DHOC du 11.07.2019, est installé provisoirement journée du 10.07.2019, selon les caractéristiques suivantes :

- Rythme : VQ ;
- Couleur : Rouge ;
- Période : 0,6 s ;
- Hauteur : 10 m ;
- Portée : 3M.

19 07 - T - 100. Méditerranée - Port militaire de Ksar Sghir - Feu de guidage (DHOC).

Feu de guidage à secteurs, balisant le chenal d'accès au port militaire de Ksar Sghir, objet AVINAV NR 053 /DHOC du 02.08.2018, est mis en service.

19 07 - T - 097. Méditerranée - Entre Fnideq et Martil - 16^{ème} ESNIM (RYCM).

1. Royal Yacht Club de M'diq organisera au littoral de M'diq-Fnideq-Martil, du 23 au 28 juillet 2019, la 16^{ème} édition de la Semaine Nautique Internationale de M'diq selon le programme suivant :

Date	Heure	Programme
Mardi 23.07.2019		Inscription Distribution des bateaux
Mercredi 24.07.2019	12h00	Briefing
	16h00	Régate d'entraînement pour la voile légère
Jeudi 25.07.2019	10h00	Régate de la voile légère
	18h00	Ouverture officielle au village SNIM

		- Cours de barques à rames des pêcheurs - Course de kayak organisée par la Fédération de Canoë-Kayak - Régate en Laser 16 des enfants en situation d'handicap - Remise des prix au village
	00h30	Départ des bateaux habitables de la traversée : Transmed « 19 ^{ème} Ruta del Sol » du Port de Fuengirola (Espagne) vers le port de Marina Smir
Vendredi 26.07.2019		L'arrivée à M'diq des bateaux habitables de la régates Transmed
	11h00	Régate de la voile légère
	19h30	Briefing des bateaux habitables au RYCM.
Samedi 27.07.2019		Régate de la voile légère
		Régate locale pour les bateaux habitables «Coupe de la Fête du Trône»
Dimanche 28.07.2019		Journée de réserve pour la voile légère Excursion réservée à la voile légère au cas où pas de régates prévues
	11h00	Régate locale pour les bateaux habitables «Coupe de la Fête du Trône»
	20h00	Cérémonie de remises des prix.

NB : Ce programme peut être modifié en cas de contraintes.

- Il est demandé de ne pas perturber le bon déroulement des régates ;
 - Faire un large tour et effectuer une veille attentive.
 - Il est interdit de chaluter, mouiller et de plonger dans les zones réservées aux régates.
2. Annuler cet AVINAV le 282100 (UTC+1) juillet 19.

19 07 - T - 095. Atlantique - Port de Tanger Med II - Installation ESM (TMPA).

Trois Etablissements de Signalisation Maritimes (ESM) ont été installés à l'intérieur du port Tanger Med II du complexe portuaire de Tanger Med.

Les caractéristiques de ces établissements de signalisation maritimes sont :

Numéro	Nom Localisation	Position (WGS 84)	Caractéristiques	Élévation	Portée	Description structure	Informations Complémentaires
01660	Digue Sud	35 51,50 N 005 32,62 W	Fl.G.2s		3		Balise à flotteur.
01670	Angle Sud Quai D1	35 51,54 N 005 32,60 W	Fl(4)R.7s		3		Balise à flotteur.
01680	Jetée principale Milieu	35 52,20 N 005 32,52 W	VQ.G	10	2	Support aluminium vert 3	Vis 254°-256° (2°) Marque le centre du cercle d'évitage.

19 07 - T - 094. Méditerranée - Port de Tanger Med II - Mise en service (TMPA).

Port de Tanger Med II du complexe portuaire de Tanger Med, situé au Sud du détroit de Gibraltar à 15 M à l'ENE de Tanger ville, est ouvert à l'exploitation commerciale, et ce à compter du 28 juin 2019.

Récapitulatifs des avis en vigueur.

AVINAV 073/19

Méditerranée (Port de Tanger ville)
Carte 3004 MA (7704 FR)

1. Feu de musoir de la jetée principale (Fl(3) G.12s) du port de Tanger ville, est éteint (**LF.00350**).
La position géographique dudit feu est comme suit (WGS84) :
➤ L = 35° 47,47' N – G = 005° 47,60' W.
2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en service.

AVINAV 069/19

Méditerranée (Ksar Sghir)
Carte 1114 MA (7707 FR) [1971 INT]

1. Feu de la digue principal milieu (VQ(6)+LFl.W.10s) du port militaire de Ksar Sghir, est signalé

éteint (**LF.01200**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS84) :

➤ $L = 35^{\circ} 50,61' N$ — $G = 005^{\circ} 34,47' W$.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en service.

AVINAV 068/19

Méditerranée (Ksar Sghir).

Carte 1114 MA (7707 FR) [1971 INT]

1. Feu de la bouée latérale « PM2 » (Fl(2)R.4s), balisant le chenal d'accès au port militaire de Ksar Sghir, est éteint (**LF.01000**).

La position géographique de ladite bouée est comme suit (WGS 84) :

➤ $L : 35^{\circ} 50,91' N$ — $G : 005^{\circ} 33,87' W$.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

AVINAV 067/19

Méditerranée (Ksar Sghir)

Carte 1114 MA (7707 FR) [1971 INT]

1. Feu du musoir de la jetée Sud (VQ.R.0.6s) du port de Ksar Sghir, est signalé éteint (**LF.01150**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS84) :

➤ $L = 35^{\circ} 50,58' N$ — $G = 005^{\circ} 34,25' W$.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en service.

AVINAV 047/19.

Méditerranée (Rade de Tanger)

Carte 3004 MA (7704 FR)

1. Feu de la bouée de marque cardinale Nord « Basse des Almirantes » (VQ.W), est éteint. (**LF 00900**).

La position géographique de ladite bouée est comme suit (WGS 84) :

➤ $L = 35^{\circ} 49,75' N$ — $G : 005^{\circ} 45,48' W$.

2. Un avis ultérieur vous fera connaître la date de sa remise en marche.

AVINAV 036/19.

Atlantique (Port de Larache)

Carte 4461 ES

Feu de Mât sémaphorique de la digue Sud (DAR AL GHARBAOUI) du port de Larache (F.RWG), est éteint (**LF.09750**).

La position géographique dudit feu est comme suit :

➤ $L : 35^{\circ} 12,00' N$ — $G : 006^{\circ} 09,16' W$.

AVINAV 123/18.

Atlantique (Safi)

Cartes 6103 FR ; 862 GB ; 83A ES

Feu directionnel à 150° du port de Safi (Oc.W.4s), est éteint (**LF.15850**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS 84) :

➤ $L = 32^{\circ} 18,37' N$ — $G = 009^{\circ} 14,91' W$.

AVINAV 120/18.

Atlantique (Mehdia)

Cartes 7702 FR (INT 1973) - 3002 MA ; 7551 FR (INT 1936) ; 7550 FR (INT 1935) ; 856 GB ; 81 ES ; 82 ES

Feu Extrémité jetée Nord (ISO.R.4s) du port de Mehdiya, est signalé éteint (**LF.10200**).

La position géographique dudit feu est comme suit (WGS 84) :

➤ $L = 34^{\circ} 16,02' N$ — $G = 006^{\circ} 41,04' W$.

AVINAV 082/18.

Atlantique (Boujdour)

Carte 6083 FR ; 85A ES ; 86 ES ; 86A ES ; 3134 GB ;

Phare Cap Cinq (Aghti El Ghazi) 26° 25,57' N — 014° 10,80' W, éteint. **(LF.19850)**

AVINAV 052/18

Méditerranée (Ksar Sghir)

Cartes 1114 MA - 7707 FR (INT 1971) ; 7433 FR (INT 1972)

Feu de la bouée cardinale Nord « PM » (Q.W), balisant le chenal d'accès au port militaire de Ksar Sghir, située à la position : L : 35° 51,04' N — G : 005° 33,75' W, est éteint. **(LF.00950).**

CHAPITRE 2.

CORRECTIONS

2.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

2.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

Remplacer le paragraphe 3.5.1 par :

3.5.1. Généralités.

Le port de Tanger Med (35° 54' N — 5° 29' W) est un port de commerce, situé au Sud du détroit de Gibraltar à 15 M à l'ENE de Tanger. C'est un port polyvalent dédié principalement au trafic des conteneurs, trafic roulier, transport des passagers, vrac, marchandises diverses, pétrolier et véhicules. Le port se trouve au centre du carrefour maritime du détroit de Gibraltar, à 2 M seulement au Sud de la ligne Sud du dispositif de séparation du trafic du détroit de Gibraltar.

Le complexe portuaire est composé de trois bassins :

- au NE, « Tanger Med 1 » destiné au trafic des conteneurs, vrac, marchandises diverses, pétrolier et véhicules ;
- au centre, un port roulier et à passagers « Tanger Med Passagers » ;
- au SW, « Tanger Med 2 », nouveau terminal à conteneurs.

Remplacer le sous-chapitre 5.2 et les paragraphes 5.2.1 et 5.2.2 par :

5.2 Liste des fermes aquacoles, des aires marines protégées et des madragues

5.2.1. Ferme aquacole.

5.2.1.1. Zone méditerranéenne.

Nom de la ferme aquacole	Limites externes d'implantation	Signalisation
M'diq	35° 42' N — 5° 17,9' W	Le balisage de ces fermes est en cours d'étude pour se conformer à la recommandation de l'Association Internationale de signalisation maritime (AISM) o-139 sur la signalisation des structures artificielles en mer.
Ras El Ma	A : 35° 08,69' N — 2° 27,16' W ; B : 35° 08,89' N — 2° 27,94' W ; C : 35° 08,78' N — 2° 26,80' W ; D : 35° 08,58' N — 2° 26,02' W.	

5.2.1.1. Zone Atlantique.

Zone	Nombre de fermes aquacoles	Limites externes d'implantation	Signalisation
Imessouane	13	A : 30° 46' 28,63" N — 9° 51' 32,45" W ; B : 30° 45' 43,96" N — 9° 51' 41,36" W ; C : 30° 46' 20,35" N — 9° 50' 36,77" W ; D : 30° 45' 35,67" N — 9° 50' 45,69" W.	Le balisage de ces fermes est en cours d'étude pour se conformer à la recommandation de l'Association Internationale de signalisation maritime (AISM) o-139 sur la signalisation des structures artificielles en mer.
Imi Ouadar	05	A : 30° 34' 26,97" N — 9° 48' 57,86" W ; B : 30° 33' 55,77" N — 9° 48' 19,83" W ; C : 30° 35' 02,40" N — 9° 48' 19,05" W ; D : 30° 34' 31,21" N — 9° 47' 41,02" W.	

5.2.2. Aire marine protégée.

5.2.2.1. Zone méditerranéenne.

Nom de l'aire marine protégée	Limites externes d'implantation	Signalisation
Alboran (Entre oued Amttter et Tamrabet)	A : 35° 15' 16,38" N — 4° 47' 58,13" W ; B : 35° 32' 27,01" N — 5° 11' 19,97" W ; C : 35° 18' 27,26" N — 4° 44' 46,28" W ; D : 35° 34' 48,73" N — 5° 09' 2,36" W.	Le balisage de cette AMP est en cours d'étude.

5.2.2.2. Zone Atlantique.

Nom de l'aire marine protégée	Limites externes d'implantation	Signalisation
Alboran (Entre oued Amttter et Tamrabet)	A : 35° 15' 16,38" N — 4° 47' 58,13" W ; B : 35° 32' 27,01" N — 5° 11' 19,97" W ; C : 35° 18' 27,26" N — 4° 44' 46,28" W ; D : 35° 34' 48,73"N — 5° 09' 2,36" W.	Le balisage de cette AMP est en cours d'étude.
Massa (Entre Ferkelik et Legzira)	A : 29° 46' 18,15" N — 9° 52' 43,04" W ; B : 29° 26' 40,01" N — 10° 07' 14,99" W ; C : 29° 48' 56,33" N — 9° 56' 07,34" W ; D : 29° 28' 56,11"N — 10° 10' 40,75" W.	

5.2.3. Madrague.

5.2.3.1. Zone méditerranéenne.

Néant.

5.2.1.1. Zone Atlantique.

Numéro	Nom de la madrague	Position géographique	Signalisation
1	Râs Spartel	35° 45,61' N — 5° 57' W	De jour : Centre de la ferme aquacole : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir. Extrémité des bras en mer : Un pavillon jaune marqué de lettre « M » ou « A » en noir. De nuit : Centre de la ferme aquacole : Deux feux verts disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre et visibles sur tout l'horizon à 3 M. Extrémité des bras en mer : Deux feux disposés l'un au-dessus de l'autre et séparés par une distance d'un mètre (supérieur rouge et inférieur vert) et visibles sur tout l'horizon à 3 M.
2	Tahadart	35° 41,11' N — 6° 01,10' W	
3	Breich	35° 37' N — 6° 06' W	
4	La Garifa	35° 32,85' N — 6° 05,11' W	
5	Las Cuevas	35° 27,40' N — 6° 06,90' W	
6	Los Genizosos	35° 23,08' N — 6° 09,75' W	
7	Es Sahel	35° 18,16' N — 6° 11,66' W	
8	Punta Negra	35° 09,10' N — 6° 13,86' W	
9	Principe	35° 03,41' N — 6° 15,81' W	
10	Kénitra 1	35° 56,49' N — 6° 21,35' W	
11	Kénitra 2	34° 51' N — 6° 21' W	
12	Mabrouka	34° 40' N — 6° 29,33' W	
13	Mansouria 2	34° 34,55' N — 6° 31' W	
14	Mansouria	34° 29' N — 6° 32' W	
15	Gharb	34° 23,75' N — 6° 40,50' W	
16	Bouknadel	34° 14,96' N — 6° 45,50' W	

2.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

2.3.1. Correction temporaire.

Zone Méditerranée (Du Cap Spartel à la frontière Est du Royaume du Maroc).

04450 <i>E.6789.5</i>	Oued Laou	35 28,60 N 005 06,70 W	Oc(2)W.6s	150	18	Tour blanche	[2.4 ; 1.6 ; 0.4 ; 1.6] Éteint	19 07
01400	Guidage	35 50,36 N 005 34,51 W	Oc WRG.4s	12	5	Pylône treillis blanc 7	G215°-216,5° (1,3°), W216,5°-220,1° (3,6°), R220,1°-223,6° (3,5°),	19 07
01100	Entrée Côté Nord Digue principale Extrémité	35 50,76 N 005 34,21 W	VQ.G.0,6s	14	3	Tour cylindrique blanche en haut verte en bas. 6	01100	19 07
01660	Digue Sud	35 51,50 N	Fl.G.2s		3		Balise à flotteur.	

10200 <i>D.2542</i>	Jetée Nord Extrémité	34 16,02 N 006 41,04 W	Iso.R.4s	17	6		Rive Bâbord Eteint le 05.12.18.	18 08
10300 <i>D.2540</i>	Antérieur NR 3	34 15,62 N 006 40,13 W	Oc(3)W.12s	12	5	△ G	Rive Tribord Éteint	18 04
14100 <i>D.2567</i>	Roches Noires	33 36,30 N 007 34,75 W	Oc.WR.4s	21	W.20 R.16	Tour blanche Lanterne rouge 19	[1] W 080°-090° (10°) ; 080° ≈ limite terre, R 090°-162° (72°), W 162°-237° (75°) ; 237° ≈ limite terre Eteint (2009)	18 01
15850 <i>D.2599</i>	Feu directionnel à 150°	32 18,37 N 009 14,91 W	Oc.W.4s	10	3	Mât en forme cylindrique 10	W 147,5°-152,5° (5°) Eteint le 21.12.18.	18 08
18100 <i>D.2617</i>	Nachtigal	28 28,51 N 011 20,77 W	Fl.W.5s	36	15	Tour 7	Eteint (2018)	18 01
19850 <i>D.2626</i>	Cap Cinq (Aghti El Ghazi)	26 25,57 N 014 10,80 W	Fl(3)W.12s	36	9	Tour bandes noires et blanches 32	[2 (0.4 ; 2.6) ; 0.4 ; 5.6] Eteint (2018)	18 06
19900 <i>D.2628</i>	Cap Boujdour Feu aéromaritime	26 07,44 N 014 29,17 W	Fl(3)W.15s	70	24	Tour heptagonale blanche avec bandes verticales beiges	Eteint	18 05
19950	« <i>BO 1</i> »	26 06,69 N 014 29,70 W	Fl.G 6s	6	3		Atterrissage Récupérée pour entretien	18 07
20350	« <i>DK1</i> »	23 36,05 N 015 59,60 W	Fl(2)G.5s	5	5		Support brisé le 30.07.18	18 03
20450	« <i>DK3</i> »	23 35,53 N 015 59,22 W	Fl(2)G.10s	5	5		Déplacée	18 03
20650	« <i>DK7</i> »	23 40,05 N 015 54,83 W	Fl(2)G.5s	5			Disparue	19 03

2.3.2. Corrections permanentes.

Remplacer le tableau de la page 31 par :

Numéro	Nom Localisation	Position	Caractéristiques	Élévation	Portée	Description structure	Informations Complémentaires
01400	Guidage	35 50,36 N 005 34,51 W	Oc.WRG.4s	12	5	Pylône treillis blanc 7	G 215°-216,5° (1,3°), W 216,5°-220,1° (3,6°), R 220,1°-223,6° (3,5°), 19 07
01500	Pointe Alcazar	35 50,86 N 005 33,68 W	Oc.W.12s	30	8	Pylône treillis blanc 6	Éteint 19 03
01550 D.2496	Môle Port de pêche Ksar Sghir Extrémité	35 50,89 N 005 33,58 W	Fl(4)W.12s	16	8	Pylône sur tourelle	[3 (1 ; 1) ; 1 ; 5]

Complexe portuaire Tanger Med

Tanger MED 2

01600	Jetée secondaire Extrémité Feu directionnel	35 52,78 N 005 31,79 W	Iso.R.4s Dir.UQ.R	17 14	10 8	Pylône 12	Vis 190,5°-193,5° (3°)
01610	Jetée secondaire Extrémité Intérieure	35 52,62 N 005 31,84 W	Iso.R.4s Fl.R.4s	20 9	8 2	Pylône 11	
01650	Jetée principale à 420 m de l'enracinement	35 51,51 N 005 32,68 W	Dir.WRG	20	8	Pylône 10	Al.WG 203,5°-205,5° (2°), F.W 205,5° 206,5° (1°), Al. WR 206,5°-208,5° (2°) Feu à bordures oscillantes
01660	Digue Sud	35 51,50 N 005 32,62 W	Fl.G.2s		3		Balise à flotteur. 19 07
01670	Angle Sud Quai D1	35 51,54 N 005 32,60 W	Fl(4)R.7s		3		Balise à flotteur. 19 07
01680	Jetée principale Milieu	35 52,20 N 005 32,52 W	VQ.G	10	2	Support aluminium vert 3	Vis 254°-256° (2°) Marque le centre du cercle d'évitage. 19 07
01700	Jetée principale Extrémité	35 52,87 N 005 32,01 W	Iso.G.4s	17	5	Pylône 12	AIS MMSI N° 992429100
01750	Jetée principale Épi	35 52,47 N 005 32,26 W	Fl.G.4s Q.W	8 10	2 2	Support aluminium vert 3	Vis 217°-037° (180°) Vis 265°-270° (5°). Marque l'entrée du cercle d'évitage VQ. G 2 M (Vis 254°-256°) à 600 m à l'Ouest marque le centre du cercle d'évitage

Port passagers et roulier

01800 D.2491	Jetée principale Extrémité	35 53,04 N 005 31,32 W	VQ.G	11	6	Pylône (Partie supérieure verte) 6	Synchronisé avec D.2491.2
01850 D.2491.2	Jetée secondaire Extrémité	35 52,92 N 005 31,13 W	VQ.R	11	6	Pylône (Partie supérieure rouge) 6	Synchronisé avec D.2491
01900	Appontement Poste « N° 7 »	35 52,91 N 005 31,02 W	Iso.R.4s	2	2	Duc d'Albe	

2.4. Autres ouvrages

Néant.

CHAPITRE 3.MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

3.1. Cartes marocaines coproduites avec le SHOM

Néant.

3.2. Instructions nautiques des côtes marocaines

Néant.

3.3. Livre des feux et Radiosignaux des côtes marocaines

Néant.

3.4. Autres ouvrages

Néant.